

De: Rhéaume, Serge <Serge.Rheaume@transports.gouv.qc.ca>
Envoyé: 10 juillet 2025 16:05
À: Borduas, Alexandre
Cc: Blais, Charles-Henri; St-Laurent, Jonathan; Saint-Amant, Valérie
Objet: Retour - Questionnement sur la compensation du MTMD pour le milieu hydrique riverain par le projet de restauration de la tourbière Tardif

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Salut Alexandre. Pour répondre à tes questionnements de ce matin, voici les informations sur ta question qui disait en gros :

- Comment le MTMD va compenser les pertes en milieu hydriques riverains, et s'il ne le fait pas à même le projet de réaménagement de la route 293 (à justifier), peut-il le faire avec le projet de la restauration de la tourbière Tardif, où deux cours d'eau sont retrouvés près où dans les aires de restauration. Dans le cas d'une compensation du milieu hydrique riverain avec le projet de restauration de la tourbière Tardif, il faudra fournir un gain des fonctions biologiques d'une compensation en milieu humide (restauration d'une tourbière) avec une perte en milieu riverain.

Réponse MTMD

Suite à l'avancement de la conception du projet de réaménagement de la route 293, des études géotechniques ont été faites et des ajustements ont été faits (sans déborder des emprises nécessaires et processus d'acquisition en cours) afin de permettre d'intégrer des longueurs de ponceaux et aussi dans un cas un détournement de cours d'eau. Le MTMD doit rester à l'intérieur des emprises pour tout son terrassement et les études complémentaires de caractérisation du milieu ont été faites près du PC3, alors que les plans et concepts étaient passablement avancés.

Ainsi, il est impossible à même le projet et dans nos emprises, d'ajouter des bonifications ou améliorations de bande riveraines pouvant servir de compensation, vu que le projet a amené plus de perte que de gain. Les processus de dédommagement et d'acquisition (servitude de passage, drainage ou de non-déboisement) peuvent prendre 3 ans à réaliser comme processus, et à l'étape du PC4, quand tout le processus est fait à la CPTAQ et aux acquisitions, il s'avère impossible avant la demande d'autorisation ministérielle, d'inclure de nouvelle surface pour des fins compensatoires. Le MTMD est cependant bien conscient que les nombre de milieux humides et hydriques a été sous-évalué (selon les techniques d'inventaires à jour à ce moment) lors des inventaires à l'étude d'impact et études complémentaires qui ont suivis quelques années après.

Ainsi, le MTMD à proposer au MELCCFP-secteur environnement (et ce dernier a accepté) de compenser les milieux hydriques riverains (1,19 ha) par la restauration de la tourbière Tardif. Cette dernière contient deux cours d'eau sur le site à restaurer, ces deux cours d'eau ont déjà une bande riveraine et il est prévu dans le plan de restauration de garder cette bande riveraine de 10 m en haut de la limite du littoral.

En compensant la restauration de la tourbière Tardif pour le milieu hydrique riverain, il y aura aussi des gains aux milieux hydriques riveraines et au littoral, car :

- Il y aura une augmentation du captage des sédiments, arrêt de l'érosion et des îlots de chaleurs aux approches des cours d'eau, car la sphaigne permettra le contrôle de l'érosion, de la transmission de la chaleur, captage du carbone et permettra aussi une grande rétention d'eau.
- Pour le MELCCFP, les tourbières et les étangs sont considérés comme des milieux humides d'importance. La proposition du MTMD de compenser des pertes de milieu hydrique riverain en zones agricoles actives, zones agricoles en friches ou des cours d'eau linéarisés par un projet compensatoire avec une restauration d'une tourbière amène un gain nette biologique notable (végétation, faune, rétention eau).

Je suis disponible demain pour discuter des arguments ci-dessus, plus particulièrement des fonctions biologiques, 4^e paragraphe et points de forme.

Serge

Serge Rhéaume, biologiste
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Direction de la coordination et des relations avec le milieu
92, 2^e rue Ouest
Bureau 101
Rimouski (Québec)
G5L 8E6
Téléphone cell. : [REDACTED]
Courriel : serge.rheaume@transports.gouv.qc.ca